



Initiative pour la Transparence dans  
les Industries Extractives du Sénégal

-----  
*Le Comité National*

## Compte Rendu Séance de travail GMP-Secrétariat International

Le vendredi 25 mars 2016 à 15 heures, les membres du Comité National de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives du Sénégal ont tenu une séance de travail avec Monsieur Alex Gordy du Secrétariat International de l'ITIE, qui a porté sur les points suivants :

- 1. Présentation sur le processus de validation ;**
- 2. Discussions autour des résultats de l'atelier de pré-validation ;**
- 3. Présentation de la nouvelle Norme 2016.**

Avant d'aborder les différents points inscrits à l'ordre du jour, Monsieur Alex Gordy Responsable Pays a tenu à rappeler sa disponibilité pour toute sollicitation du Comité National liée au processus ITIE.

### **1. Présentation sur le processus de validation**

Concernant ce point, M Gordy a indiqué que des innovations ont été introduites suite à un certain nombre de constats. En effet, le précédent système de Validation ne reconnaissait pas la diversité entre les différents pays mettant en œuvre l'ITIE, les circonstances à l'échelle locale et les progrès que les pays accomplissaient dans la satisfaction aux Exigences. Et, la décision de déclarer un pays conforme lors de la validation était la conformité à toutes les exigences.

La Validation dans la nouvelle Norme comprendra entre autres, une évaluation des progrès effectués pour chaque exigence (progrès satisfaisants, significatifs, inadéquats...) et une évaluation globale sur l'engagement du gouvernement, des entreprises, de la société civile et sur le reportage ITIE dans les délais prescrits.

Lorsque la Validation confirme qu'un pays n'a pas atteint la conformité, le Conseil d'administration de l'ITIE Internationale établira les mesures correctives que ce pays est tenu de mettre en œuvre, ainsi qu'une échéance de 3 à 18 mois pour la Validation suivante, au bout de laquelle l'état d'avancement des mesures correctives sera évalué.

### **2. Discussions autour des résultats de l'atelier de pré-validation**

M Gordy est revenu sur certains points de l'atelier de pré-validation tenu en Février 2016 notamment l'octroi des permis et licences, les dépenses quasi fiscales, le processus d'assurance qualité des données, le seuil de matérialité...

- Il a été recommandé au GMP en rédigeant les informations contextuelles pour le Rapport, en plus de préciser le nombre de permis octroyés durant l'année concernée, de faire une description des:
  - Procédures d'octroi et de transferts des licences;
  - Critères techniques et financiers pris en compte dans l'octroi des permis pétroliers et miniers. Au cas échéant, décrire le processus pour chaque type de permis;
  - Informations sur les détenteurs de licences attribuées en 2014;
  - Déviations par rapport à la pratique des procédures légales durant l'année concernée.
  - Dépenses quasi fiscales qui incluent les accords par le biais desquels les entreprises d'Etat entreprennent des dépenses sociales, telles que des paiements pour des services sociaux, pour des infrastructures publiques, pour des subventions sur les combustibles ou pour le service de la dette nationale, etc... extérieures au processus de budget national. Ces dépenses devront être mentionnées dans le rapport si elles existent.
  - Détails sur le financement des entreprises d'Etat (exemple Petrosen), ainsi que les règles de financement (est ce que PETROSEN contracte des dettes auprès de banques commerciales ?).
- Processus assurance qualité des données : le GMP devrait demander à l'Administrateur Indépendant plusieurs options afin de choisir la démarche d'assurance qualité des déclarations.

Pour les Administrations, Mor FALL de la DGID a révélé que les comptes de la DGID sont rattachés à un Comptable Supérieur qui chaque année certifie les comptes de ces derniers puis présente sa comptabilité devant la Cour des Comptes. M Gordy a toutefois expliqué que la Cour des comptes n'ayant pas certifié les comptes des administrations pour l'année concernée, propose la piste de l'IGF (Inspection Générale des Finances). Aussi, les correspondances avec la cour des comptes et l'IGF devront être archivés pour montrer dans le dossier de validation les efforts consentis.

- Seuils de matérialité

Sur ce point, selon M Gordy, le GMP devrait chaque année définir un seuil de matérialité ; le PV de réunion pour la définition du seuil de matérialité doit être mis en ligne.

- Options AGC : plusieurs options ont été soulevées par M Gordy afin d'éviter une situation similaire à celle **su** rapport 2013.

A : Placer la barre pour le seuil de matérialité au-dessus des paiements des entreprises dans l'AGC ;

B : Avoir une rencontre avec l'AGC ou les entreprises pour qu'**ils** déclarent ;

C : Etablir une liste des types de flux pour les paiements de ces entreprises.

Néanmoins, le Secrétaire Permanent de l'ITIE lui a signifié que les niveaux des paiements restaient inconnus. Toutefois, M Gordy a demandé qu'une requête au Conseil **d'Administrateur** pour exclure les entreprises dans l'AGC du périmètre, soit utilisée en dernier recours.

### **3. Changements clés de la Norme ITIE 2016**

- Nouvelle structure des exigences en accord avec la chaîne de valeur des industries extractives ;
- Provisions pour l'intégration de dispositions ITIE (à terme il n'y aura pas de rapport ITIE dans le format actuel, car les entreprises et les administrations déclareront régulièrement) ;
- Nouvelles dispositions sur la propriété réelle à partir de Janvier 2017;
- Procédures de validation améliorées ;
- Recommandations de Rapport ITIE (compte rendu de mise en œuvre) ;
- Politique de données ouvertes ;
- Clarifications des ambiguïtés contenues dans la Norme ITIE 2013 ;
- Gouvernance du GMP (s'il y a des perdiem, il faudra déclarer qu'il y a une politique de perdiem sur le site de l'Organisme National ITIE).

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance fut levée vers 17h 10.